

Communiqué de presse de la Fédération CFE-CGC Chimie

BRANCHE INDUSTRIES CHIMIQUES ET CONNEXES

La CFE-CGC Chimie signe l'accord NAO 2025

La CFE-CGC annonce aujourd'hui la signature de l'accord NAO 2025. Cette étape importante fait suite à l'accord de juillet 2024 portant sur la structure des salaires minima de la branche chimie, qui avait permis de reprendre un dialogue constructif entre les parties après deux années de blocage dans les négociations salariales.

Cet accord reflète la volonté des acteurs de parvenir à un équilibre entre la reconnaissance des efforts des salariés et les défis économiques auxquels le secteur de la chimie est confronté. Lors de cette négociation, la CFE-CGC s'est assurée de l'absence de tassement de la grille salariale, préservant ainsi l'équité et la progression des rémunérations pour l'ensemble des salariés de la branche.

Avec 1,6 % d'augmentation des rémunérations minimum, cette progression peut paraître modeste, néanmoins elle reste significative au regard des défis à venir pour le secteur, notamment liés à la transition écologique et aux enjeux de compétitivité mondiale.

Concernant nos revendications additionnelles, nous regrettons l'absence d'écoute relative à une meilleure valorisation de l'ancienneté.

En revanche, une négociation « accord handicap » sera ouverte en 2025. A notre demande, elle abordera notamment la situation des salariés de la branche, parents d'enfants porteurs de handicap.

La CFE-CGC réaffirme son engagement en faveur d'un dialogue social constructif et responsable.

Vincent DUBRULLE,
Délégué CFE-CGC branche chimie
vincent.dubrulle@cfecgc-chimie.org
Tel : 06 08 37 42 92